

Conseil de gestion du 23 septembre 2021

Délibération n° 2021-CG-09

Le 23 septembre 2021

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 17 mai

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-4, R334-33, R334-3,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement et en dessous des seuils et critères du R.121-2 du Code de l'environnement, et pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certaines types d'opérations,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 112/2021/PREMAR MANCHE/AEM/NP modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 04/ PREMAR MANCHE/AEM/NP portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

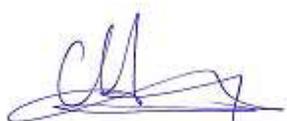
Article 1 :

Le conseil de gestion approuve le procès-verbal du conseil de gestion du 17 mai 2021.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion



Dominique GODEFROY

Procès-Verbal du conseil de gestion

Visioconférence, le 17 mai 2021.

Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
 - M. Thierry DUSART, pour la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord,
 - Mme Alice STAMBACH, sous-préfecture d'Abbeville,

Avant de passer à l'ODJ, M. FASQUEL, directeur délégué, procède à l'appel des membres présents.

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. GODEFROY, président du conseil de gestion démarre la séance du conseil et propose de passer à la lecture de l'ordre du jour et d'ajouter un point relatif à l'interpellation de plusieurs membres sur le fonctionnement du conseil de gestion (CG). Il soumet l'approbation de l'ODJ au vote du conseil de gestion, avec cet ajout.

Décision

Approbation à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 11 janvier 2021

M. le président propose ensuite de passer au vote et demande si des modifications sont à apporter.

M. RUELLET, au titre du GEMEL indique qu'il a adressé au secrétariat des remarques de forme, rien qui ne change le fond du document.

M. WARD, au titre du GON Nord-Pas-de-Calais, indique avoir envoyé 1 mail de la catégorie « Environnement » à l'attention de M. VIERA (→ information des membres qui se joignaient à cette interpellation).

M. MEIRLAND, au titre de représentant des pêcheurs professionnels HDF, indique que la chronologie du déroulement du 1^{er} vote (baie d'Authie) n'est pas assez explicite dans le PV ; il aurait aimé que le PV reflète ce qui s'est réellement passé (à savoir un 1^{er} vote que tous ont cru valable ; alors qu'en réalité il ne l'était pas faute de quorum) → M. FASQUEL lui répond que cela est pourtant clairement mentionné. Il demande cependant si les précisions demandées sont de l'ordre du temporel → M. MEIRLAND acquiesce.

M. le président explique qu'à ce moment-là, tous pensaient que le quorum était atteint (31 en début de

CG) et que les votes des avis conformes (AC) se basaient sur le quorum d'ouverture du CG. En réalité, le quorum doit être pris avant chaque vote.

M. FASQUEL précise qu'une vérification a été faite en cours de séance, par les 2 commissaires du gouvernement : le règlement intérieur (RI) précise que le quorum doit être revérifié avant chaque vote.

Aucune remarque n'étant faite, M. le président soumet l'approbation du procès-verbal au vote du conseil de gestion (modifications qui seront insérées dans le PV final).

Décision

Approbation à l'unanimité

3. Point sur la motion relative aux problèmes de fonctionnement du conseil de gestion

En préambule, M. le président explique que ce document a été transmis tardivement et il lui semble souhaitable de rappeler que toute analyse, ou critique, est la bienvenue par rapport à ce fonctionnement. Il est important que tous puissent s'interroger sur le CG et s'il est à son optimum en terme de fonctionnement.

Toutefois, il trouve dommage que la présentation de ce document fasse seulement ressortir une dénonciation du fonctionnement, sans proposition de solutions qui seraient nécessaires à son amélioration. Tous ont conscience d'être organisés par collègue et qu'il est parfaitement souhaitable que chaque collègue puisse s'exprimer quel que soit le questionnement (débat, décision, etc.). Il pense qu'il est nécessaire de résoudre ces problèmes d'organisation et de positionnement hors instance, les CG ayant des ordres du jours (ODJ) chargés ; ou alors organiser 1 CG dédié à ce seul sujet. Cela n'enlève rien à l'importance des questions soulevées dans le courrier. Il propose, compte-tenu de l'ODJ, d'apporter si possible un certain nombre de réponses / réactions (certaines étant déjà implicites) et d'approfondir certains éléments (indicateurs, tableau de bord, etc.) pour clarifier les choses.

Il indique qu'il n'est pas d'accord avec le point de la motion qui affirme que « que le CG est submergé d'avis mineurs ». Il considère que ce n'est pas exact car un travail de hiérarchisation des avis sur les activités de loisir a été entériné et que tous les avis récents exprimés (simple ou conforme) ont une importance et des enjeux spécifiques.

Sur la qualification des avis conformes ou simples, il s'oppose à l'affirmation que les avis importants seraient détournés pour ne pas passer devant le CG, il est navré de dire que ceci est de la pure et simple interprétation, car il n'a jamais été question de vouloir faire en sorte que certains avis ne soient pas traités par celui-ci, volontairement. Il rappelle que le CG a dû subir de la part de l'Etat et de ses services, 2 injonctions délicates (dossier éolien DLT, et le dossier baie d'Authie). La loi autorise certains projets à ne pas passer devant le CG notamment pour les travaux menés en urgence (décision du Préfet du Pas-de-Calais) et que l'équipe du Parc n'est pas responsable de cela.

Néanmoins il pense que tous les sujets développés dans ce courrier méritent d'être abordés. Certains sujets devront être clarifiés et il faudra répondre à certaines incompréhensions et confusions. Il estime qu'il faudra un peu de temps pour bien y répondre.

M. FASQUEL indique que le courrier contient 3 points généraux :

- La question des avis :
 - La façon dont le Parc gère les avis faisant l'objet d'une délibération du CG / bureau (BUR) → l'équipe a été surprise d'entendre que le CG était submergé d'avis sachant qu'un travail de hiérarchisation des avis (manifestations sports & loisirs) a été mené, et validé en 2019 par les instances, et que la COVID a annulé de nombreux événements en 2020.
 - Les avis du directeur délégué: avis techniques et/ou sur projets soumis à évaluation environnementale.

Il insiste sur le fait que depuis 2019, moins d'avis passent en CG ou en bureau. Depuis la stratégie de hiérarchisation des avis, seuls les projets à enjeux sont examinés par les instances.

- La demande de prise en compte systématique des avis CG / BUR par les services instructeurs. Il rappelle que les instances s'expriment par avis simple (AS) ou avis conforme (AC) ; mais que seul l'AC s'impose aux services instructeurs (réserves, prescriptions, préconisations). Par contre, pour un AS, les services instructeurs n'ont pas d'obligations à reprendre les préconisations du CG / BUR (compétence du préfet) ; même si la plupart du temps, celles-ci sont intégrées dans les AOT.

- La demande pour que les délibérations soient publiques : c'est déjà le cas puisque publiées dans le RAA de l'OFB, donc disponibles à tout un chacun. Par contre, pour les avis techniques du directeur délégué, ceux-ci seront mis uniquement à disposition des membres du CG sur la plateforme ALFRESCO.
- Le dossier des travaux en baie d'Authie : le CG s'est exprimé plusieurs fois (en fonction des phases de travaux) dont dernièrement avec l'AC sur les digues de fond de baie (réserves et prescriptions reprises dans l'arrêté). En 2020, la procédure d'urgence acceptée par le Préfet du Pas-de-Calais pour les travaux de prélèvement, de rechargement, de reconstruction de la digue barrois n'a pas permis au CG d'exprimer un avis. Plusieurs courriers du Président ont permis d'exprimer l'incompréhension et le mécontentement du conseil de gestion.

M. VIERA, au titre du CRPMEH HDF, souhaite remettre les choses dans leur contexte. En 2018, suite à la démission de plusieurs membres du CG suite au dossier éolien Dieppe Le Tréport, le CRPMEH avait accepté de revenir dans l'instance en précisant bien qu'il attendait plus de concret. Sans doute les propos « avis mineurs / majeurs » ont été mal formulés, mais la question de fond porte bien sur la nécessité de parler des avis qui ont un réel impact sur l'environnement. Les professionnels de la pêche estiment que beaucoup de temps est passé sur des avis ayant peu ou pas d'impact sur le milieu, et que le CG est évincé des avis ayant le plus d'impacts, pour diverses raisons (mesure d'urgence, etc.) ; c'est bien le problème. Il ne s'agit pas d'une critique envers l'équipe du Parc, mais nombreux sont ceux à avoir le sentiment que le CG est un simple chambre d'enregistrement des avis / décisions pris en amont par l'OFB et l'Etat. Les pêcheurs ne s'y retrouvent pas.

M. FASQUEL rappelle que le 11 janvier dernier, le CG a débattu sur 2 dossiers très importants et potentiellement impactant qui ont fait l'objet de nombreuses réserves et prescriptions (Authie). Selon lui, ces derniers mois, le CG a pu s'exprimer sur des projets majeurs, avec des débats conséquents et construits entre les membres. Quant à la procédure d'urgence acceptée par le Préfet, il rappelle que la décision ne relève pas du conseil de gestion.

M. le président comprend les propos de M. VIERA, qui a le sentiment que le CG ne voit pas toujours ses remarques prises en compte. Mais il fait la distinction entre le projet éolien de Dieppe Le Tréport et la mesure d'urgence en baie d'Authie. Autant cette dernière est une mesure juridique légale, autant la position sur l'éolien n'est pas une position legaliste, mais fondée sur la volonté de faire passer un projet par une instance, à un moment où les parcs étaient fragilisés par une modification de la loi sur le décret fondateur.

M. WARD précise que leur adhésion à cette motion portait essentiellement sur la co-construction des projets, sur l'information et l'avancement de ceux-ci, sur les choix stratégiques et également sur la finalisation du plan de gestion, notamment sur la partie DOCOB. La mise en œuvre des préconisations des avis CG / BUR dépend des services instructeurs, mais il réclame depuis fort longtemps un suivi concret de ceux-ci par l'équipe technique. Cette partie-là du fonctionnement est revendiquée depuis de nombreuses années par le collègue « environnement ».

Au-delà des 3 différentes sections dont on peut discuter, pour M. MEIRLAND, il faut retenir de l'ensemble, l'attachement des membres à ce que ce soit le CG qui choisisse ce qu'il se passe sur son territoire. Le point sur les avis n'était pas tant pour interpeller le Parc que pour interpeller l'Etat en lui demandant de respecter les prérogatives du CG sur son territoire, de suivre les avis rendus (conformes ou non), en tant que gestionnaire de ce territoire maritime. C'est une forme de revendication que de

dire que le CG décide (de la stratégie du Parc, des actions, etc.) et que l'Etat suive les réserves / prescriptions / préconisations / recommandations des avis rendus ; et si cela n'est pas possible d'expliquer pourquoi. Il en est de même pour le suivi de la feuille de route du PG. Il demande que les projets mis en œuvre par l'équipe technique soient décidés par le CG, et accessibles à ce dernier. Il demande une reconnaissance de la légitimité du CG, qui n'est pas une simple chambre d'enregistrement de l'OFB. Il se sent dépossédé de certains pouvoirs qui lui étaient attribués en tant que membre du CG.

M. le président rebondit sur ce sentiment qui semble être partagé par plusieurs membres, bien qu'il le dise de manière plus pondérée. Ce n'est pas nécessairement les membres qui sont en position de choisir ce qui va se passer sur le territoire, mais ils sont en position de choisir comment cela doit se passer, et si cela doit se passer. Le CG n'est pas là pour empêcher les initiatives et les innovations. Il doit être suffisamment fort pour « imposer » la consultation du Parc sur les projets à mener : c'est bien la légitimité du CG en tant que décideur.

M. FASQUEL reprécise les fondamentaux d'un parc, notamment le fait que le CG valide le programme d'actions (PA), préparé en amont dans des groupes de travail thématiques. Il estime qu'il y a un problème d'interprétation lorsqu'il est dit que l'équipe technique est mise à disposition pour préparer le PA. Celle-ci a pour employeur l'OFB, et non le CG. Elle est aussi là pour mettre en œuvre des programmes nationaux (LIFE, FEAMP, etc.) afin de faire émerger des projets : ex. cette année du plan de relance, qui concourent aussi à la mise en œuvre du PG. La plupart des actions transversales servent également au PG.

M. DUSART, Commissaire du gouvernement, s'exprime au nom des 2 commissaires, et revient sur le contenu de la motion et sur l'analyse qu'ils en ont faite. Bien sûr, un Parc est fait pour être le siège d'un débat mais tous deux ont été surpris par la forme de cette interpellation, car il leur semblait qu'elle n'était pas introduite dans une forme optimale, et non préalablement concertée. Il se pose la question du caractère « amical » de ce motion ? Il regrette que les choses ne soient pas plus fluides entre les vice-présidents et le président.

Il pense qu'il faut s'interroger sur les raisons de ce fonctionnement qui intéresse directement les commissaires. La finalité d'un Parc est de construire du consensus, et à leur sens ; d'être dans une logique de transparence, de confiance et de bienveillance les uns envers les autres. Sur la forme, l'introduction de la motion ne leur semblait pas respecter ces critères. Sur le fond, l'objectif / l'essence du CG est bien de débattre, et c'est grâce à ces débats que le fonctionnement des projets, et du Parc lui-même, est le plus abouti possible. Mais il estime qu'il manquait des illustrations concrètes pour voir et mieux comprendre ce qui était attendu. Les échanges précédents l'ont montré un peu. On ne peut être contre une demande d'information (garante de la transparence, etc.) mais pour autant le CG n'est pas le seul organe du Parc. Il est donc important que tout se fasse dans un certain équilibre, et que chacun joue le rôle qui est le sien. Il a également été marqué par l'examen du projet d'avis conforme de Merlimont. Il faut éviter de faire du « juridisme », mais il est essentiel de faire prévaloir cet esprit de dialogue et de recherche du consensus, parfois au détriment ce qui pourrait être une partie d'échec. Sur ce point, certains avaient considérés qu'il fallait absolument délibérer car le sujet était inscrit de l'ODJ. Alors même que le débat avait lieu, le porteur de projet a souhaité retirer son projet. Il affirme que lorsque les choses se passent de cette façon, elles vont dans le bon sens car le débat a déjà eu lieu : le projet a été retiré du vote car la CA2BM qui a tiré les conséquences du débat et éprouvé le besoin de revoir sa copie et d'analyser les nombreuses réserves émises. On ne peut faire mieux en termes de logique de co-construction.

Enfin, il voudrait répondre à la précédente interpellation du CRPMEM. Ainsi il indique que les commissaires ont pris la résolution de réunir régulièrement et autant que nécessaire le collège « Etat » de manière à garantir une présence, qui même si elle est plurielle, aboutira à des prises de position uniques (prise de parole et vote) afin de donner des signaux clairs au sein du CG. Ils ont aussi décidé

d'engager un travail sur les critères locaux de l'avis conforme (AC). Il considère que, pour certains, la tentation est grande de l'instrumentaliser, de passer en force, voire de le concevoir comme une prise de pouvoir ou l'expression d'un veto ; alors que l'esprit du Parc et de son CG est de faire le meilleur projet possible en concertant et en dialoguant. Cela veut dire aussi que le porteur de projet écoute bien ce qui est dit, que les autres parties prenantes fassent l'effort de comprendre ce que veut le porteur du projet, afin de travailler celui-ci autant que nécessaire pour l'améliorer, le rendre le plus abouti et le plus acceptable possible pour chacun. Même si l'AC reste une procédure essentielle, les critères de l'AC sont à retravailler sur des bases réglementaires qui ont été précisées récemment (instruction nationale). Ce travail sera engagé dans le mois à venir.

M. WARD rappelle que les commissions thématiques (CT) sont réclamées depuis longtemps et qu'il n'a jamais été invité à y participer. Il pense que c'est effectivement ce qui manque dans le fonctionnement : pouvoir discuter et être associé aux différents sujets / projets. Sans ces CT, il est difficile de rendre un avis éclairé dans un CG.

M. FASQUEL répond que des groupes de travail existent déjà pour la pêche et le milieu naturel ; mais les réunions ont été perturbées par la COVID. Certains groupes de travail ont pu se tenir en visio, mais il est clair qu'il faut aller plus loin encore et plus fréquemment ; mais reste le problème de la disponibilité des membres du CG.

Mme RONCIN, au titre du FROM Nord, insiste sur le fait que de nombreux points soulevés dans cette motion avaient déjà été précédemment exprimés. On peut s'interroger sur la forme et en être surpris, mais au bout d'un moment, faute de réponse du Parc, les membres ne savent plus comment dire les choses et obtenir un résultat. Il y a un réel souci et il va falloir aller de l'avant sur certains points qui sont régulièrement remis sur la table. Par exemple le besoin d'information et de travailler différemment, notamment en groupe de travail. Bien qu'il existe un groupe de travail pêche, les membres ont été surpris de voir que dans le cadre du plan de relance, un projet sur les engins de pêche avait été proposé par le Parc, sans que les membres n'en soient informés au préalable. Même si cela a été travaillé dans l'urgence, une information par mail aurait été judicieuse.

Il est plus que nécessaire que le Parc prenne une habitude de travail et de prévenir en temps réel les membres des groupes de travail, pour fluidifier l'information. Les représentants de la pêche ont l'habitude de travailler en flux tendu. Sans réponse du Parc, il arrivera un moment où les représentants des pêcheurs ne travailleront plus avec le Parc, et le CG.

Pour M. FLORIN, au titre des Associations de chasse maritime de la Somme, contrairement à ce que disent les commissaires du gouvernement, il ne s'agit pas d'un coup de force contre l'Etat, ou autre. Il se trouve que les inquiétudes manifestées par les représentants de la pêche correspondent à un certain nombre de préoccupations des usagers, et des chasseurs afin d'améliorer le fonctionnement et la capacité du CG à prendre des décisions et à répondre aux soucis des usagers du territoire ; besoin également de prendre en considération ce que d'autres structures font déjà, et ne pas « imposer » les projets du Parc qui pourraient parfois entrer en concurrence avec d'autres projets existants. Besoin de co-construction et d'information en temps réel. De plus, le Parc ne doit pas être une couche administrative de plus, dans un millefeuille déjà contraignant. Les objectifs des services de l'Etat sont également à clarifier.

M. le président résume les attendus et précise qu'il faudra répondre aux diverses questions posées depuis plusieurs CG. Il faudra concentrer un travail avec une dizaine de personnes, pour reprendre le document point par point et voir comment y répondre : échéance assez courte à donner d'ici la mi-juin.

M. FASQUEL pense que le bon format est le bureau, puisque chaque collège y est représenté, de plus c'est l'instance la plus facile à réunir (avant l'été ?).

M. le président demande si cette proposition convient à tous, avec une remise des conclusions lors du prochain CG dans un souci de pragmatisme.

M. FASQUEL rappelle que de nombreuses questions portent sur « comment mieux rendre compte » → ex : indicateurs, tableau de bord, etc. (→ travail en cours car objectif de 2022) ; tout en continuant de travailler en bonne articulation avec les partenaires et les projets transversaux du PG. L'objectif de 2022 est de préparer le tableau de bord.

M. FLORIN demande s'il n'y aurait pas une hiérarchisation à faire, quitte à reporter en 2022 les projets qui ne peuvent sortir rapidement. Il demande également s'il sera possible techniquement de réunir le prochain bureau en présentiel → *réponse de M. FASQUEL, oui sous réserve des contraintes sanitaires.*

M. VIERA propose que la convocation à ce bureau soit également envoyée aux cosignataires du courrier.

Pour M. le président, il ne s'agirait plus d'une réunion du bureau dans ce cas ; cela ne serait pas productif.

M. FASQUEL rappelle que les cosignataires sont présents ou représentés au sein du bureau ; par contre, ils peuvent d'ores et déjà faire remonter leurs remarques / propositions à leurs représentants pour préparer au mieux la réunion.

Pour M. le président, il faut avancer sur cette interpellation, et demande à M. VIERA si cette proposition lui convient → *réponse : oui si cela convient à tous.*

Il insiste sur la nécessité d'avoir des instances fonctionnelles et opérationnelles, sachant que la représentation des cosignataires est effective dans le bureau (CRPMEM HDF & Normandie, etc.).

M. WARD propose que la réunion du bureau décide comment le Parc va répondre aux diverses questions, et ensuite, des commissions thématiques (en plus des groupes de travail qui sont plus restreints) auraient lieu pour mettre au point selon les différentes thématiques, l'organisation d'une meilleure concertation et co-construction des projets.

M. le président indique que le bureau fera une proposition globale qui amènera les éléments de réponse, au vu des retours des cosignataires auprès de leurs représentants au sein du bureau (collège). Il n'est pas question de recréer des commissions pour ré-analyser ce que le bureau va proposer : besoin de pragmatisme.

M WARD précise que le bureau ne va cependant pas pouvoir répondre à comment le Parc va finaliser la partie du PG sur le DOCOB → *réponse de M. FASQUEL : les GT vont reprendre le travail technique, tandis que le bureau va analyser la méthode et le calendrier, et préciser les attendus (processus par étapes).*

4. Approbations du Rapport d'activités 2020 et du Programme d'actions 2021

A. Approbation du Rapport d'activités 2020

M. FASQUEL présente le bilan du rapport d'activités 2020 (contexte, moyens humains et budget) :

- Une année contrastée au vu du contexte : création d'un nouvel établissement, inauguration de la maison du Parc, nombreux contacts et projets opérationnels et puis l'équipe a également été impactée par la pandémie (confinement assez strict de l'OFB) ;
- Moyens humains (une équipe mobilisée) :
 - Maintien du lien avec les instances, lancement de gros projets structurants (TEFIBIO, HABISSE, etc.), préparation active du déconfinement en mai (suivi dans le cadre du RNE (réseau national Ecouchages) , mise en défens en urgence de zones de nidification de limicoles côtiers, etc.) ;
 - Suivi de projets avec les partenaires locaux (grands sites de France, Enduropale, gestion du trait

- de côte, accueil d'une délégation de chasseurs du PNM du bassin d'Arcachon, etc.);
- Poursuite de l'important travail de sensibilisation et éducation à l'environnement (plus de 1000 élèves en AME);
- Mise en œuvre de suivis pour établir le tableau de bord en 2022 (suivi des zones d'alimentation des limicoles côtiers et des activités humaines, suivi halieutique des moulières naturelles, etc.) et d'indicateurs pour évaluer la qualité du milieu marin et estuarien ;
- Une équipe qui continue à s'étoffer, avec 2 nouveaux agents de terrain dont le chef du service opérations.
- Budget en progression marqué par le soutien de financements européens importants.
- Constat d'un besoin d'une meilleure communication du Parc (études, projets, bilans, données, etc.) à destination du CG.

Il fait ensuite un rapide bilan des avis dont le nombre a été en diminution (→ situation sanitaire), mais 3 avis conformes → hiérarchisation des avis sur les manifestations sportives à enjeu, des avis complexes sur les dossiers relatifs à la gestion du trait de côte, et accompagnement en amont de la saisine de certains projets (reconstruction du perré de Merlimont et rechargement de plage, baie d'Authie, etc.).

M. HARLAY, directeur adjoint, présente les faits marquants et les projets structurants de 2020 :

- **Suivi de la qualité du milieu :**
 - Diagnostic « déchets marins → Sensibilisation et accompagnement avec 2 études lancées entre 2016 et 2018 : DECHACT (état de lieux de déchets et de leur gestion dans les ports et bases nautiques) et GUIDE sur la gestion de la laisse de mer (état des lieux de la quantité/types de déchets sur le littoral, des pratiques de nettoyage des plages et de l'état de conservation de la laisse de mer_faune et flore).
 - Appel à projets (AAP) pour subventionner des actions dans les ports et sur le littoral du Parc pour améliorer la gestion des déchets (suite de DECHACT) ;
 - Un diagnostic (2018-2020) a été mené sur l'état de la laisse de mer, macrodéchets, pratiques de nettoyages, mais celui-ci ne porte que sur 1 an de données (voir ci-dessous)
- **Suivi microparticules (< 0.5 cm) dans le sédiment des plages :**
 - Mis en place à Wimereux en 2020 selon protocole harmonisé au niveau européen et national → Prélèvements de sable 4x/an, analyse des microparticules au CEDRE ;
 - Ces suivis entrent dans le cadre du Réseau National de suivi des microparticules dans les sédiments des plages ;
 - Second site de suivi à venir plus au sud du Parc à partir de 2021.
- **Suivi des espèces et des habitats :**
 - Acquisition de données sur le régime alimentaire des phoques → 5 sorties réalisées entre janvier et mars 2020 pour récolter des fèces (phoque veau-marin), et 4 sorties entre septembre et décembre pour récolter des fèces (phoque gris).
 - Suivi des limicoles côtiers en baie de Canche : objectif : caractériser les zones intertidales présentant un enjeu fort pour la conservation des limicoles côtiers (14 sorties réalisées sur les 16 initialement prévues, sur les 2 zones d'étude lors de la campagne de terrain d'hiver 2020-2021 → Poursuite des suivis en 2020 et en 2021).
 - Réseau d'acteurs en faveur de la protection des gravelots : Objectif : mise en place des actions de suivi, de protection, de police et de sensibilisation ; plusieurs opérations de sensibilisation menées par les agents du Parc, réparties sur 13 sorties durant la saison de reproduction.
- ➔ Un rapport de bilan des actions réalisées en 2020 en faveur de la protection des gravelots a été rédigé.
 - Suivi des poissons amphihalins en zone estuarienne : objectifs : inventorier et évaluer l'état des lieux des populations de poissons migrateurs et identifier les pressions et menaces afin de proposer des mesures de gestion.
 - Complément : étude des variations spatio-temporelles des captures aux filets fixes du bord des

activités de pêche de loisir >> analyse des fiches de captures déclaratives.

- Suivi de la végétation littorale dans les estuaires (VEGELITES) : objectifs : caractériser ces végétations, évaluer leur état de conservation afin de proposer des mesures de gestion et impliquer et sensibiliser les différents acteurs. Plusieurs phases :
 - o Etat des lieux → 2nde campagne de relevés phytosociologiques (CBNB) & finalisation des cartographies des estuaires (typologie des habitats, végétations potentielles);
 - o Gestion des milieux d'intérêt patrimonial ou sous pression anthropique → stage sur l'état de l'art de la gestion des espèces envahissantes et les retours d'expérience de gestionnaires d'espaces protégés, & Rencontres avec différents acteurs pour mieux connaître les activités en lien avec les végétations ;
 - o Gestion optimale des végétations à l'échelle des estuaires → Développement des outils de suivi, gestion et bancarisation ;
 - o Communication et sensibilisation → Définition de supports et démarrage de l'élaboration des outils dédiés.
- Renaturation de la Slack : objectifs: renaturation et restauration, sauvegarde de la station à Carex et limiter les espèces invasives. En 2020, plusieurs interventions ont eu lieu à l'automne dans l'estuaire de la Slack : 1 fauche par débroussaillage mécanique et 1 suivi phytosociologique par le CBNB.
- Habitats Benthiques Intertidaux Sensibles (HABISSE) avec le volet 1 – Etat des lieux (2020 – 2022) : objectifs → Étudier les habitats meubles intertidaux du Parc (Natura 2000 : 1130 et 1140), les cartographier (14 000 hectares), évaluer les surfaces qu'ils couvrent et dresser un état des lieux de la contamination chimique sur le compartiment sédimentaire en zone intertidale et estuarienne.

→ Cela alimentera la base de données paramètres faunistiques et physico-chimiques du sédiment.

M. FASQUEL présente la partie technique et opérationnelle :

- Mise en œuvre de plusieurs suivis :
 - Suivi de la fréquentation et des ressources halieutiques des moulières naturelles autour de Boulogne (avec le GEMEL) ;
 - Suivi des zones d'alimentation des limicoles côtiers hivernants en baie de Canche (selon 1 protocole national) ;
 - Poursuite des opérations de restauration de l'habitat communautaire « prés salés atlantiques » en baie de Slack ;
 - Suivi de la reproduction des espèces de gravelots sur toutes les zones du Parc (Estuaire de la Slack, estuaire de l'Authie, Cayeux) ;
- Un volet Contrôle / Police / Sensibilisation :
 - Suivi de 2 manifestations (Enduropale et raid équestre) ;
 - Opérations de contrôle menées en mer (parfois réalisées conjointement avec d'autres services de l'Etat), et à terre ;
 - Durant le confinement, les agents, en collaboration avec les SD 62 et 80 de l'OFB, ont poursuivi leur mission dans le cadre du Réseau national d'échouage (RNE) et ont pu effectuer plusieurs observations sur des mammifères marins échoués.

Il précise que cette présentation succincte permet une vision d'ensemble ; tout le détail étant dans le RA.

M. MEIRLAND souhaiterait que les différentes actions du Parc soient rattachées aux finalités / sous-finalités du PG, car cela ne lui semble pas toujours clairement identifié. Il aimerait qu'apparaisse aussi l'évaluation de l'action, afin que le CG puisse savoir si l'action / la population suivie est en bon état, ou non (ex. de la laisse de mer, des gravelots, etc.). Ici on présente des projets à la chaîne, des travaux, mais le CG a du mal à les rattacher aux éléments du PG, et de fait à les évaluer par rapport aux différents objectifs fixés (ex. combien de contrôles en mer, pour quel types d'actions, etc.). Il y a un réel besoin

d'éléments chiffrés. Dans d'autres parcs (ex. Iroise), pour chaque habitat, il y a une action menée et identifiée ; on connaît donc le résultat de l'action selon un code couleur simplifié qui permet de lire facilement les tableaux ; idem pour les activités → c'est le propre d'un tableau de bord que de pouvoir en 1 coup d'œil évaluer les actions du parc, l'état de santé du milieu marin, etc.

C'est tout cela qu'il recherche dans le RA du Parc pour le comparer ensuite avec les RA passés et à venir.

M. FASQUEL précise bien que c'est l'objectif pour 2021-2022 de lancer ce tableau de bord, avec un code couleur calé sur celui de l'Iroise. La difficulté sera de rattacher cela aux différentes politiques (DCSMM, DSF, etc.). La question de rédiger et de présenter est capitale, à savoir comment bien rattacher toutes les actions aux finalités / sous-finalités du PG, notamment en l'absence d'état initial sur certaines populations / espèces.

M. MEIRLAND rappelle qu'en 2022, on sera quasiment à la ½ du PG (15 ans) et qu'il va falloir évaluer à mi-parcours l'action du Parc. Pour le moment, le CG ne dispose d'aucun élément qui permette de juger de l'efficacité du Parc depuis les sept premières années ; d'où un besoin plus qu'urgent de données chiffrées et comparables. Comment faire un bilan de mi-parcours alors que le CG n'a connaissance d'aucune donnée ? Tout est toujours en cours de développement aux dires du Parc, mais le CG est toujours en attente des résultats des actions des années précédentes.

M. FASQUEL évoque l'existence de rapports et de bilans intermédiaires qui ont besoin d'être valorisés. C'est selon lui toute la difficulté de faire des choix. La volonté a été faite de travailler assez vite sur la biodiversité et l'accompagnement des acteurs, et de ne pas passer trop de temps sur l'évaluation. Un bilan sera proposé en 2022 avec indicateurs et tableau de bord fournis.

Pour appuyer la demande de M. MEIRLAND, M. le président insiste sur le fait que 2022 sera consacré au bilan des actions du Parc, et que la priorité devra être donnée à ce bilan de mi-parcours.

M. WARD s'interroge sur les avis. Sauf erreur, il y a eu 54 avis techniques du directeur délégué, soit 94 % des avis rendus. Ce qui veut dire que le CG / BUR n'a rendu que 4 avis et le CG / BUR n'a pas été informé du contenu des avis rendus par le directeur. Cela conforte l'une des revendications, à savoir que le CG / BUR doit être informé sur ces avis techniques. De plus, au vu des projets développés en 2020 par le Parc, il pense que la demande de co-construction prend tout son sens. Il se demande comment rendre un avis final sur toutes ces actions mises en œuvre, alors que le CG n'ait pas eu, au cours de l'année, de plus amples informations autres que le descriptif succinct présenté dans le PA (en début d'année).

M. le président s'insurge face à ces propos et précise que beaucoup d'informations sont données par l'équipe. Tout n'est pas parfait certes, il y a des choses à valoriser (par manque de temps), mais c'est maintenant qu'il faut entamer ce travail. Tous les membres ont raison de s'en inquiéter, mais il ne faut pas pour autant être pessimistes sur le fait que les productions ne seront pas faites.

M. FASQUEL précise que beaucoup de projets, contrairement à ce qui est dit par M. WARD, ont été co-construits avec des partenaires, faisant parti du CG (ex. du GON pour la mise en défens, de l'ULCO pour les poissons migrateurs, du GEMEL pour les moulières, etc.). Le Parc ne travaille pas seul, mais en mode partenarial.

M. WARD acquiesce à cela mais ce qui manque c'est la transparence de l'information et l'absence de valorisation des travaux, sachant que tous ces résultats serviront à éclairer les membres pour rendre leurs avis et juger de la pertinence des actions mises en œuvre. Le volet communication extérieur du Parc est OK, mais il faudrait le développer davantage envers le CG.

Pour M. MEIRLAND, la co-construction thématique ce n'est pas donner de l'argent à des partenaires pour qu'ils réalisent des suivis.

M. FASQUEL s'inscrit en faux vis-à-vis de ces propos, car i s'agit aussi d'un transfert de savoir-faire et de compétences (ex. des suivis moulières ; ce sont des équipes mixtes qui réalisent ces suivis _ PNM et GEMEL). Tout ce qui est mené avec les partenaires est inscrit dans les CCTP. Le Parc ne se contente pas de financer ou de faire faire, mais aussi de monter en compétence grâce à ces partenariats. Il ne peut laisser dire de telles choses, qui sont de plus inexactes.

M. MEIRLAND insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de co-construction avec le CG tel que demandé par celui-ci, mais bien entre l'équipe du Parc et ses partenaires.

M. FASQUEL comprend cela, mais la difficulté réside dans le fait que le CG est constitué de 60 membres avec des domaines d'intervention très divers ; que l'équipe côtoie ces membres aussi bien dans les réunions des instances Parc que dans les réunions locales externes. La difficulté est aussi de valoriser tout ce travail dans les instances sans surcharger les agendas mais tout en continuant de co-construire les différentes actions avec les uns et les autres, par grandes thématiques. Chaque membre participe de près ou de loin à ces actions.

Le maître mot important est de rentrer dès à présent dans une phase d'évaluation, de valorisation et de vulgarisation des productions du Parc (gains de biodiversité, etc.).

M. EVERARD, au titre du GDEAM-FNE, acquiesce à tout ce qui vient d'être dit par MM. MEIRLAND ET WARD, même s'il est resté en retrait. Il a une question sur la police de l'environnement ; le Parc a la chance d'avoir 3 inspecteurs de l'environnement (ce qui n'est pas insignifiant au regard des effectifs de la délégation de façade OFB) et il aurait aimé avoir un bilan plus approfondi sur le cœur de métier de ces agents.

M. FASQUEL explique qu'en 2020, ces 3 inspecteurs étaient en formation et que tous n'ont pas terminé le parcours de commissionnement et d'assermentation OFB (parcours d'environ 1 an). En 2021/2022, ils seront 6 inspecteurs et un bilan sera fait, plus approfondi. Un travail en lien avec les services départementaux OFB. Le Parc présentera prochainement la stratégie de contrôle au conseil de gestion. L'équipe de terrain monte en puissance de manière progressive.

M. le président soumet la validation du RA 2020 au vote du CG

Décision

Vote favorable à l'unanimité

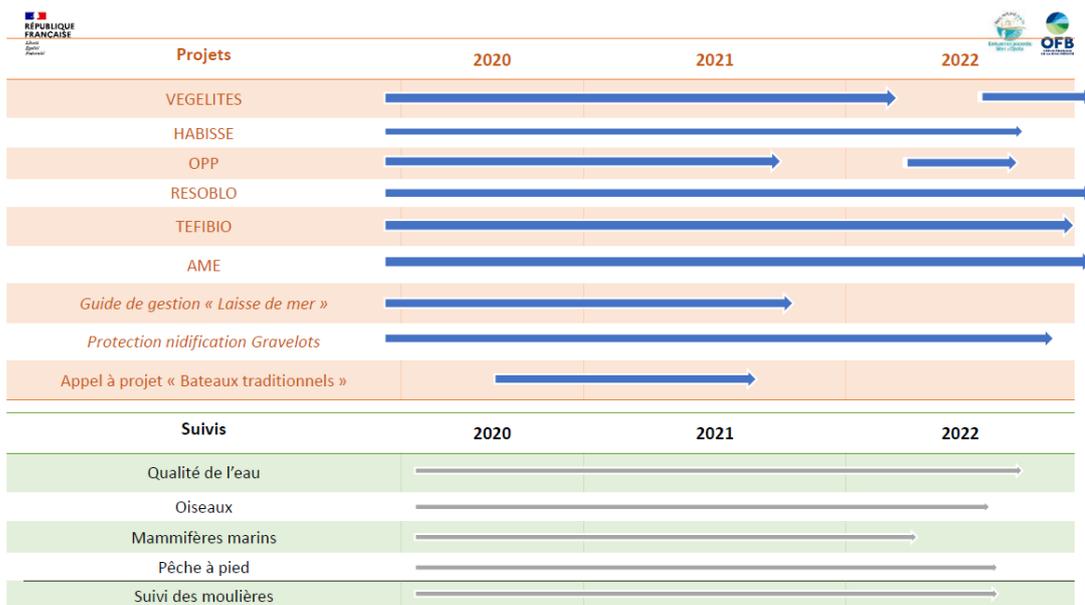
B. Approbation du Programme d'actions 2021

M. FASQUEL présente rapidement le programme d'actions :

Le budget 2021 (environ 1,75 million d'€) du programme d'actions du Parc est constitué de :

- 1,2 million d'€ de l'OFB
- 400 000 € du FEAMP
- 250 000 € au titre du plan de relance → le Parc a proposé 8 fiches pour un total de 2,7 M€ (montant qui sera consommé sur 3 ans : 2021-2023).

Il montre les projets en cours :



Par rapport à ce programme d'actions, M. le président évoque la nécessité de traiter clairement de la gouvernance, du début de l'évaluation et d'identifier ces 2 thématiques, dès à présent et jusqu'en 2022 → projet à part entière (= axe stratégique 2 qui va devoir être étoffé), même si la gouvernance est transversale.

M. FASQUEL précise qu'il y aura aussi l'évaluation du fonctionnement des instances → indicateurs sur la participation des membres CG / BUR, sur la satisfaction, etc.).

✓ **Projet HAPORT**

M. FASQUEL présente ensuite HAPORT, projet inscrit dans le PG mais qui va être complété par un financement au titre du plan de relance. Ce projet va porter sur les « habitats sédimentaires marins et flux de contaminants chimiques issus des zones portuaires, de 2021 à 2023, dont les objectifs sont les suivants :

- Dresser un état des lieux de la contamination chimique sur le compartiment sédimentaire des zones portuaires et des zones sous l'influence potentielle des flux de contamination issus des ports (ports, zones adjacentes, zones d'immersion, zones littorales au niveau du fleuve côtier) → une centaine d'échantillonnages répartis sur le périmètre du Parc ;
- Dresser un état des lieux des pratiques de carénage et préconisations d'actions pour améliorer les pratiques si besoin ;
- Dresser un état des lieux bibliographiques de la contamination dans le Parc en regroupant l'ensemble des données disponibles ;
- Renforcer les connaissances sur les habitats 1130, 1140 et 1110 et étudier l'impact de la contamination sur le benthos ;
- Compléter et affiner la cartographie des habitats sédimentaires subtidiaux (CARTHAM, 2012) notamment sur le secteur du Tréport.

Ce projet s'inscrit dans le budget / plan de relance à hauteur de 300 000 € ; la publication du marché se fera courant 2021 pour un démarrage fin 2021-début 2022.

✓ **Suivi macro-déchets complémentaires sur le littoral (déchets marins)**

M. HARLAY présente brièvement ce projet dont les objectifs sont les suivants :

- Mise en place de deux suivis macro-déchets de plage (visibles œil nu) sur le littoral du Parc qui viennent compléter les suivis existants réalisés au niveau des plages de Wimereux et de Dannes ;

dans le cadre du réseau de surveillance national des déchets sur le littoral ;

- Alimenter le tableau de bord du Parc grâce à l'indicateur d'état et de tendance «Déchets sur les plages». Ces suivis permettront également de suivre les tendances à long-terme des quantités de macrodéchets sur la plage du Parc et d'identifier, lorsque cela est possible, les sources afin de mettre en des actions pour limiter leur rejet dans l'environnement et leurs impacts sur les écosystèmes.

✓ **Réseau d'acteurs en faveur de la protection du gravelot au sein du Parc**

M. HARLAY poursuit avec la stratégie de protection du gravelot, initiée fin 2019, avec la création du réseau pour soutenir les initiatives locales et développer des actions communes. Fin 2020-début 2021, de nouvelles réunions ont eu lieu pour définir les actions 2021 à mettre en place, notamment la mise en défens des sites de nidification connus (sorties terrain entre janvier et février 2021).

La stratégie d'actions limicoles nicheurs des plages de la façade Manche – mer du Nord concerne 4 espèces (Gravelot à collier interrompu, Grand gravelot, Petit gravelot et Huitrier pie) avec plusieurs actions :

- Des Suivis standardisés → recensement des couples nicheurs (mi-mai et mi-juin) ; Suivi de la reproduction (suivi des nids, d'avril à août) et des rassemblements postnuptiaux du Gravelot à collier interrompu (2 passages entre fin juillet et début septembre) ;
 - Des actions de protection des sites de nidification → mise en défens des sites (de la Slack à Cayeux S/Mer nord ; surveillance par des éco-gardes ; accompagnement des collectivités pour la gestion raisonnée de la laisse de mer, et expérimentation d'abris ;
 - Des actions de communication et de sensibilisation.
- Un état des lieux de la réglementation en vigueur sur cette thématique est prévu, ainsi que des opérations de prévention, de sensibilisation et de contrôle menées par les agents du Parc.

M. KRAEMER, au titre de la CC Ponthieu Marquenterre, aimerait que soit clairement mentionné le partenariat avec l'association de chasse baie d'Authie Sud ; il rappelle que c'est l'association qui est à l'origine de ces suivis de gravelots, il y a 16 ans.

M. HARLAY précise que le partenariat est bien mis en place avec les fédérations et les associations de chasse maritime 62-80, mais qu'il n'a pu toutes les citer.

M. KRAMER revient ensuite sur les macro-déchets et demande s'il y a une périodicité pour l'étude, notamment par rapport à la protection des gravelots, car on voit apparaître en bord de mer beaucoup de bacs à marée qui génèrent des initiatives totalement personnelles de promeneurs sur la zone de protection, et qui remuent la laisse de mer pour en retirer les déchets. Alors que pendant la période de reproduction, ce genre d'actions est totalement à proscrire.

M. HARLAY acquiesce à ces propos et apporte deux éléments de réponse :

- Concernant les nettoyages organisés, le Parc a fonctionné avec différentes associations, pour que ceux-ci soient réalisés avant les dernières grandes marées (fin mars), pour éviter le dérangement des gravelots ;
- La question de la mise en place de ces bacs à marée est encore à travailler, notamment avec les collectivités qui souhaiteraient les garder à l'année, alors qu'il a été convenu de les retirer à certaines périodes, pour éviter toutes perturbations supplémentaires des zones de protection.

Pour M. FASQUEL, il n'est pas toujours simple de concilier les différentes politiques publiques à la protection des oiseaux en période de nidification.

M. MEIRLAND demande combien de gravelots nichent actuellement, sur le Parc.

M. FASQUEL répond que le Parc n'a que les 1ères données de 2020 (1ers suivis Parc + ceux des partenaires), et que le bilan est en cours.

✓ **Suivi des espèces et des habitats**

M. HARLAY enchaîne sur les suivis espèces & habitats :

- Suivi des poissons amphihalins (COSPOMI), dont l'objectif est de compléter les connaissances acquises sur l'ichtyofaune des estuaires, d'inventorier et de caractériser les populations de poissons migrateurs amphihalins et évaluer l'état de conservation. En 2021, il s'agit d'approfondir cette étude sur le rôle et les fonctionnalités des milieux estuariens pour les poissons migrateurs (cas de l'anguille européenne), en prolongeant le partenariat avec le LOG. Le projet apportera des connaissances sur la biologie et l'écologie des anguilles fréquentant les estuaires :
- Suivi sur les fonctionnalités (Zonation des frayères et des nourriceries côtières du Parc). A la suite des travaux réalisés sur les nourriceries intertidales, avec le LOG, le projet proposé envisage de mieux définir les nourriceries /frayères subtidales → forte responsabilité du Parc sur les deux zones identifiées comme appartenant et représentant des frayères/nourriceries principales : la zone côtière peu profonde et la zone du large sur et au sud du Vergoyer. L'objectif en 2021 est de définir un projet et les partenariats qui permettront de cartographier et qualifier avec plus de précision les frayères et nourriceries subtidales.

✓ **Réseau d'Observations des usages de loisirs (RESOBLO)**

Ce projet a plusieurs objectifs :

- Des survols aériens qui vont permettre l'acquisition de données permettant de comptabiliser, de caractériser et de spatialiser les usages et les usagers de loisirs sur les estrans et en mer ;
- La mise à jour du DTA, afin de disposer d'une liste des prestataires de sport et loisirs dans le Parc ;
- La mise à jour de DEPRES, grâce à l'acquisition de nouvelles données d'usages de loisirs et de certaines composantes de l'écosystème → cartographie des effets cumulés dans l'espace et dans le temps ;
- La réalisation d'enquêtes (partenariat entre l'Université de Lille et le projet MAHRA) auprès des organisateurs de manifestations sportives afin de mieux connaître ces publics.

✓ **Exposition sur les estuaires**

Ce projet (en cours de montage) est réalisé dans le cadre du LIFE MAHRA ; il vise à concevoir et diffuser une exposition de vulgarisation scientifique sur les estuaires, dont le concept sera d'aborder cette thématique à différentes échelles du microscopique (micro-algues des vasières), au macroscopique (grain de sable, le benthos) et au mégascopique (la mégafaune, les grands cycles), tout en multipliant les supports (illustrations, photographies au microscope / MEB, vues aériennes, maquettes, vidéos, etc.

M. FASQUEL précise que ce projet sera probablement monté avec NAUSICAA ; cette exposition qui se veut temporaire y sera présentée et pourra tourner ensuite dans les communes du Parc qui le souhaitent.

✓ **Projets de Sensibilisation et communication**

M. FASQUEL précise qu'un volet « sensibilisation » est présent quasiment dans tous les projets thématiques portés par le Parc, avec un volet « accompagnement », en plus des différents supports de communication du Parc (plaquettes, etc.) et de presse. Il explique que le programme d'actions 2021 est dans la continuité du précédent, car de nombreuses actions s'étalent sur plusieurs années ; avec un budget et une équipe en croissance.

Pour M. KRAEMER, sur un certain nombre de choses, il va falloir que le Parc rebondisse sur les associations locales, qui travaillent déjà sur ces thématiques ; il prend pour exemple la sensibilisation aux phoques car ce travail ne peut se faire sans l'expertise d'une association comme Picardie Nature. Autre point, la découverte des milieux estuariens ne peut se faire sans les associations qui organisent, en baies d'Authie et de Somme, des visites de terrain pour les touristes, avec pour objectif la

connaissance de la faune et de la flore. Il existe de nombreuses structures qui travaillent déjà sur le terrain, et il lui semble important que le Parc s'en rapproche pour ses projets futurs.

M. FASQUEL répond que c'est déjà le cas ; tous les sujets abordés et déclinés plus en détail dans le programme d'actions, sont portés avec les partenaires locaux (associations ou autres) → actions coproduites, et portées avec ceux-ci sous différentes formes (soutien financier, etc.).

M. EVERARD indique qu'il a découvert le projet d'exposition sur les estuaires via le dossier de séance. En terme de co-construction de projets, voilà encore un contre-exemple.

M. FASQUEL explique que le projet n'est pas encore lancé, il est seulement en cours de montage et il sera soumis à l'approbation du conseil de gestion d'aujourd'hui !

M. EVERARD répond que vient quand même d'être dit que le partenariat se faisait avec NAUSICAA.

M. FASQUEL indique qu'une 1^{ère} rencontre a eu lieu, afin de savoir ce que NAUSICAA envisageait comme exposition temporaire dans ses locaux, et le Parc a simplement précisé ce que le projet HABISSE prévoyait.

Pour M. AMARA, personnalité qualifiée « milieux marins », le programme d'actions (PA) 2021 est très riche voire trop ambitieux. Par contre, il revient sur ce que M. MEIRLAND a soulevé, car il a les mêmes questionnements qui apparaissent encore plus au vu du PA présenté. Par moment, il a même du mal à voir quelle est la finalité des projets ; cela peut être explicite pour l'équipe, mais cela n'est pas si évident à comprendre → ex. pour les déchets marins, on parle de cartographie, mais à aucun moment on ne voit apparaître la source de ces déchets. Ce qui est important c'est de pouvoir identifier ces sources, car si le Parc doit agir, c'est à la source que cela devra se faire. Avoir une carte c'est bien beau, mais pour quelle finalité.

Il est un peu gêné par rapport à tout cela, car on en revient toujours à cette question de la co-construction et il est vrai qu'il aurait aimé en tant qu'expert du milieu marin d'être associé à ces réflexions, comme d'autres membres, et ne pas simplement avoir à approuver une liste de projets, comme demandé aujourd'hui.

M. FASQUEL entend ces remarques, mais la difficulté est bien de mobiliser le CG sur chaque projet, sans rentrer dans la « réunionite » ; tous les membres ne sont pas disponibles. Il rappelle à M. EVERARD que le projet d'exposition a été présenté lors du CG de décembre 2020.

Concernant les déchets marins, Mme GILLIERS (chargée de mission) pourrait facilement expliciter le pourquoi du projet, comment on va chercher la nature des déchets, à quoi cela correspond dans la DCSMM, etc. Mais évidemment, il faut que le CG comprenne que l'on ne peut détailler précisément chaque projet aujourd'hui et que l'on ne peut tout travailler en CG. Il pense que le Parc va devoir réfléchir pour trouver le moyen de davantage mobiliser les membres via des commissions thématiques, puis en faire le bilan quant à la participation ; car tous ne pourront être présents continuellement.

M. AMARA comprend bien cette difficulté, mais il faut aussi que le Parc comprenne qu'il est difficile pour le CG de se prononcer sur un PA sans avoir de lisibilité, même s'il y a des objectifs derrière.

Pour M. le président, si l'on veut que le CG s'implique, il faut qu'il soit associé, mais comment l'associer avec une équipe technique et scientifique qui travaille quotidiennement sur les projets.

M. MEIRLAND demande si le PA soumis au vote aujourd'hui, prendra bien en compte les différents amendements remontés lors de cette discussion (ex. travail sur la gouvernance et les indicateurs).

M. FASQUEL répond favorablement, en précisant cependant que tous les indicateurs ne pourront être réalisés en 2021 ; néanmoins, certains sont en cours de définition (qualité de l'eau et milieu).

M. MEIRLAND s'inquiète car on est déjà mi-mai, et on vote ce PA en cours d'année. Certaines actions sont déjà entamées, voire achevées. Cela serait bien que le CG ait connaissance du PA avant la fin de l'année ; car cela permettrait d'amender les projets avant que l'année N+1 ne commence et donc de travailler sur ceux-ci au sein du CG. Il comprend qu'il y ait des délais, mais il faut rattraper le 1^{er} semestre, et s'assurer que le prochain PA soit présenté au CG avant la fin de cette année.

M. FASQUEL rappelle que le projet de PA a été présenté fin 2020 en CG → grandes lignes hors contexte budgétaire. Malheureusement, la présentation n'a pu être faite en janvier, car le CG a été largement occupé par les 2 avis conformes. Dans l'absolu, il faut envoyer le projet de PA en fin d'année N-1, pour un vote en janvier de l'année suivante.

Pour M. le président, c'est pour cela que fin 2021, il faut commencer à parler indicateurs, afin que cela soit intégré dans le projet de PA 2022 (→ élargissement des indicateurs et audit interne).

M. HARLAY complète sur le fait que pour les projets en cours, bon nombre d'entre eux sont en fin de projet (2022-2023) et que leurs conclusions seront intégrées dans les indicateurs et finalités correspondants.

M. MEIRLAND demande si l'on a le quorum pour le vote → réponse de Mme LOEUILLET : oui, quorum de 30 personnes.

M. le président soumet le PA 2021 au vote des membres.

Décision	Vote favorable à l'unanimité
-----------------	-------------------------------------

Avant de passer au point suivant, M. FASQUEL propose que l'on décale au prochain CG le point sur la conciliation des activités / phoques et du point sur le règlement intérieur, au vu du temps qu'il reste.

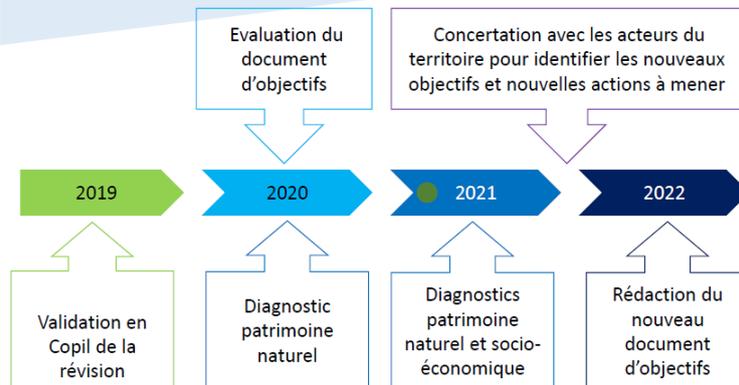
5. Présentation du bilan du DOCOB du site N2000 « estuaires et littoral picards FR 2200346-15 »

M. DUFOUR, SMBSGLP, propose une présentation assez synthétique de l'évaluation réalisée en interne depuis environ un an. Il rappelle le contexte et le périmètre du site N2000 (zone spéciale de conservation), dont le DOCOB est ancien (1998). Ce site est à 65% marin d'où une co-animation et une co-présidence du COPIL avec le Parc depuis 2014. Il présente le contexte de la révision du DOCOB (voir tableau ci-dessous), entamé en 2019 et qui s'achèvera en 2022 avec la rédaction du nouveau DOCOB ; avec en parallèle, la mise en place de nouvelles études (végétations notamment, et chiroptères). Cette présentation au CG, est faite en parallèle, avec une consultation écrite du COPIL. La mise en œuvre de rédaction du nouveau DOCOB va pouvoir se faire avec la mise en place de GT.

Le document d'évaluation du DOCOB est divisé en 3 parties :

- Analyse du contenu du DOCOB qui vise à identifier les lacunes présentes (objectifs, actions, etc.) → Le PG du Parc vient compléter la partie marine du DOCOB ;
- Bilan technique et financier de la mise en œuvre du DOCOB → évaluation des moyens mis en œuvre et des résultats ;
- Bilan de la conduite du projet → évaluation de l'animation N2000 sur le territoire et de la communication.

Contexte – Révision du docob



Pour conclure, il explique que le bilan est de dire que les objectifs du DOCOB et les mesures associées restent pertinents et cohérents, hormis quelques ajustements à réaliser pour le prochain DOCOB.

M. FASQUEL apporte une précision réglementaire, à savoir que c'est bien le COPIL du site qui valide le bilan du DOCOB → Parc co-animateur depuis 2014) ; mais à terme, à l'écriture du prochain DOCOB sera validé par le CG (site majoritairement marin) → la gestion de la partie terrestre sera confiée au SMBSGLP. Il s'agit d'une petite évolution de la gouvernance entre la validation et l'évaluation du précédent DOCOB, et l'écriture du prochain (régime transitoire sur ce site mixte).

M. RUELLET souhaite faire 2 remarques, une de forme (p. 49) sur MOCOPREGE (la date de début du projet est 2019) ; et une autre (p. 48) sur le contrat avec l'association des ramasseurs de salicornes. Même s'il n'a été que partiellement achevé que cette année-là, il faudrait tout de même rajouter que le contrat a largement été atteint, avec les travaux effectués les années suivantes → ne pas biaiser la réalité des événements.

M. MEIRLAND, pour rester dans la même thématique, revient sur les mesures d'objectifs concernant « l'organisation de la cueillette de salicornes » en baies d'Authie et de Somme. Il rappelle qu'il s'agit des missions du CRPMEM HDF et que des licences sont délivrées avec des contingents ; des arrêtés encadrant cette cueillette sur les 2 territoires cités. La réglementation est donc en place. A priori, l'action est donc réalisée totalement et non partiellement comme indiqué dans le document (p. 120-121).

M. BLONDEL, au titre du Conservatoire botanique national de Bailleul, intervient sur le bilan des habitats naturels (p.13), notamment sur le pré-salé à spartine, noté comme non présent. Il rappelle que d'après les conclusions nationales, les prés-salés à spartine font bien partie de cet habitat N2000, même s'il s'agit de spartine anglaise considérée comme une plante envahissante ; cet habitat (non prioritaire certes) doit être intégré aux habitats d'intérêts communautaires, car couvre de nombreux espaces dans les estuaires (pour ex. le projet VEGELITES initié par le Parc intègre cet habitat → prés pionniers présents dans les estuaires).

M. THIERY, au titre de Picardie Nature, indique avoir adressé en cours de séance 2 pages de remarques à la direction du Parc. Néanmoins, il souhaite les présenter de manière synthétique, et souhaite également connaître le calendrier de validation de cette évaluation du DOCOB par le COPIL.

M. DUFOUR précise que les membres du COPIL ont reçu cette évaluation par mail la semaine passée, et qu'ils sont sollicités pour une consultation écrite avec une réponse sous 15 jours.

M. THIERY tempère l'optimisme de M. DUFOUR sur cette évaluation, au regard de ce qui se passe sur le territoire, notamment sur les interactions entre les activités de nature et les phoques. L'évaluation sur

les guides nature via le réseau Qualinat lui semble beaucoup trop optimiste, car il n'y a pas de sensibilisation formalisée. Dans le document est indiqué que les guides nature labellisés Qualinat contribuent à la conservation de l'espèce. Ce n'est pas tout à fait exact, car certains guides nature labellisés engendrent de nombreux dérangements des phoques, avec leurs groupes.

L'action de sensibilisation menée par Picardie Nature n'a pas été indiquée, alors que les données sont disponibles. Environ 20000 à 45000 personnes sensibilisées chaque année, depuis 20 ans. Il aurait aimé que cela apparaisse dans le document.

Concernant le constat de la baisse des niveaux d'eau, il aurait été intéressant que soit fait un parallèle avec l'évolution des consommations d'eau des stations touristiques et de l'irrigation agricole, car il croit savoir que les quantités prélevées par l'irrigation fait l'objet d'arrêtés préfectoraux ; ces quantités n'étant pas en diminution ces dernières années → peut-être des impacts directs sur les niveaux d'eau des fossés et des mares. De plus, les activités de nature, en lien direct avec la faune sauvage (phoques notamment), sont peu abordées alors qu'elles ont explosé depuis une décade, sans quasiment de cadre réglementaire et de limitation. Il faudrait que cela devienne un des objectifs phares du DOCOB, car impact important sur les habitats naturels, au même titre que la faune (oiseaux & phoques) ; une dizaine d'activités sont concernées. Il se propose d'adresser directement ses remarques à l'attention du COPIL et de M. DUFOUR.

M. WARD s'étonne d'apprendre seulement que le Parc est co-animateur du site, et il lui semble qu'il plus que temps que la partie DOCOB du PG soit achevée. Sauf erreur, ce volet n'a jamais été retravaillé par le CG depuis la finalisation du PG, rien sur N2000 alors qu'il vaut DOCOB. Cela est inquiétant et fait partie des nombreuses remarques remontées. Il est fort étonné de lire dans le bilan présenté que des objectifs sont considérés comme atteints ou pertinents, avec comme perspective de les continuer, alors que les diagnostics écologiques sont tous à revoir → aucun diagnostic écologique n'a été fait et l'on considère que le bilan est pertinent.

M. FASQUEL indique que pourtant lors de présentations sur Natura 2000 durant plusieurs conseils de gestion il avait bien été précisé que ce site est co-animé. Il rappelle à M. WARD que la convention de co-animation sur ce site a été signée en 2015...

Sur le lien DOCOB –PG, M. FASQUEL rappelle que le CG a tout de même validé une annexe N2000 dans le PG ; au-delà de cette annexe validée par le CG (validée en suite par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées. Par ailleurs, le Parc travaille sur la territorialisation des objectifs du PG / Site N2000, c'est un énorme travail car il y a 4 sites N2000 sur le territoire du Parc. Il faut aussi avoir un principe de réalité → priorité donnée de travailler avec le co-animateur sur ce site.

M. le président fait une remarque concernant l'appropriation du site par les acteurs locaux et les habitants, mentionnée dans les conclusions du bilan. Il estime que le bilan qui en est fait, même s'il est mitigé, vient du fait de la multitude des couches administratives, de périmètres de sites, d'entrecroisement d'objectifs, etc. Tout cela génère une difficulté pour les acteurs du territoire du site N2000 à se l'approprier. Cela demande une réelle simplification ; et il espère que le SMBSGLP et le Parc arriveront à cela, d'autant plus avec l'arrivée de nouvelles couches (PNR Picardie Maritime). Il s'inquiète toujours de ce besoin de recréer sans cesse des choses, sans chercher à les simplifier. Il est surpris que, dans un site N2000 couplé à du RAMSAR, les moyens alloués ne soient pas plus conséquents. Si l'on veut que N2000 fonctionne, il faut que celui-ci soit clairement compréhensible car le manque de communication entraîne toujours des confusions vis-à-vis de N2000.

M. FLORIN pense que cela devrait être évoqué lors du prochain bureau dédié au fonctionnement, car cela en fait partie.

Pour M. le président, la simplicité des messages que l'on veut faire passer est intrinsèquement lié à la simplicité des systèmes.

M. DUFOUR a conscience de cela et précise que tant que le SMBSGLP était le seul interlocuteur du territoire, avec tous les outils à sa disposition, la lisibilité et la communication étaient d'autant plus faciles pour les acteurs du territoire. Aujourd'hui, d'autres acteurs sont dans le jeu. Après, cela reste des outils et aux acteurs à se les approprier et à les mener aux mieux pour atteindre les objectifs fixés.

M. le président souligne le fait que le SMBSGLP a su perdurer et fédérer autour de lui sur de nombreux projets de territoire. Il reste un acteur majeur pour le Parc sur lequel s'appuyer et partager.

M. FASQUEL confirme qu'il s'agit d'un véritable travail partenarial sur la co-écriture du DOCOB. Il demande à M. DUFOUR si les membres du CG pourront également envoyer leurs contributions dans les jours à venir : acquiescement de M. DUFOUR.

6. Présentation des fiches « Plan de relance »

M. FASQUEL explique que L'OFB gère une enveloppe de 85 M€ dont 19 M€ fléchés sur des mesures relative aux aires protégées gérées par l'OFB (PNM et réserves) → un budget de 2,7 M€ pour le Parc (2021-2023).

8 projets en instance d'approbation, dont 3 projets pour compte propre du Parc (enveloppes qui participent au financement de projets intégrés au PA 2021 validés ce jour : prolongement filets biodégradables, HAPORT et actions de restauration en Slack) et 5 projets qui feront l'objet d'une convention de subvention (gérées par l'OFB et le MTE) pour soutenir des opérations portées par des partenaires et qui concourent à la mise en œuvre du PG.

✓ Accompagnement des expérimentations de dépollérisation et animation de gestion de la Baie d'Authie

M. FASQUEL explique que ce projet a pour objectif de mettre en œuvre le volet marin du plan de gestion multisites de la baie d'Authie et d'expérimenter des mesures de dépollérisation (en partenariat avec EDEN 62 & le Conservatoire du littoral), et qu'il s'inscrit dans le recul des digues dans le cadre du PAPI, afin de travailler des mises en œuvre pour expérimenter des mesures de dépollérisation (sur des sites appartenant au Conservatoire).

Ce projet permettra de financer l'animation (cofinancement) du plan de gestion multisites de la baie d'Authie, mais également de financer le lancement d'études visant à privilégier des espèces et des habitats dans le cadre de la restauration d'espaces dépollérisés. Dans ce cadre, le Parc participera au financement d'un animateur qui aura pour mission de superviser et de coordonner les mesures de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs :

- Volet 1 : conforter et animer la gouvernance et la concertation autour de la mise en œuvre du plan de gestion multi-site ;
- Volet 2 : connaissance des fonctionnalités de la Baie ;
- Volet 3 : Renforcer le potentiel d'accueil de la baie pour les oiseaux et accompagner les projets de dépollérisation.

→ Budget prévu au plan de relance : 250 000 €

M. EVERARD, pour l'expérimentation de la dépollérisation, demande s'il y a déjà un périmètre pressenti et illustré qui pourrait être présenté.

M. FASQUEL précise que c'est la dépollérisation qui est prévue dans le cadre du PAPI des digues de fond de baie → site de l'enclos de la mollière qui va être accompagné. Cela correspond au recul des digues actuelles sur le territoire du Conservatoire du littoral (géré par EDEN 62).

M. EVERARD demande qui aurait financé ce projet, s'il n'y avait pas eu le plan de relance (PR).

M. FASQUEL explique que sans le PR, c'est le plan de gestion multi-sites qui aurait pris le relais car il était prévu plusieurs actions, que les partenaires finançaient sur leurs fonds propres. L'idée était de démultiplier la mise en œuvre des 3 axes du PG multi-sites, grâce à l'accompagnement du PR.

Pour M. le président, c'est une réelle opportunité financière qu'il fallait saisir.

M. EVERARD le voit également comme un projet entrant dans la séquence ERC (éviter / réduire / compenser) ; c'est aussi une bonne affaire pour les collectivités qui projettent certains de ces projets.

M. FASQUEL explique que cela fait effectivement partie des mesures ERC, depuis l'avis conforme émis sur les digues de fond de baie ; cela avait été précisé dans les prescriptions et réserves → accompagnement pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du PG multi-sites et du bon niveau d'ingénierie de la dépoldérisation.

M. MEIRLAND demande s'il est possible que le GT Pêche soit associé plus en amont de ce type de projet, avant que le projet ne soit trop défini, car sur les 400 PAP beaucoup travaillent en baie d'Authie. Le CRPEM HDF a également un projet sur les potentialités de développement de la PAP dans des zones qui seraient dépoldérisées, afin de pouvoir coordonner les projets et travailler ensemble sur le territoire.

M. FASQUEL acquiesce à cela et « renvoie la balle » au CRPEM pour que celui-ci associe le Parc à son projet, que l'équipe a découvert récemment en GT. Il lui assure que le Parc associera le CRPEM, car pour le moment, le projet ne se résume qu'à une note de 4 Pages avec des grands principes validés par le conseil syndical d'EDEN 62. Tout reste à écrire.

✓ **Expérimentation sur la restauration de vasières dans l'estuaire de la Somme**

M. FASQUEL présente ce projet, qui n'est qu'au stade de l'opportunité, dont l'objectif est de proposer une vision partagée de la gestion de la baie dans un contexte de changement climatique et définir le programme de mesures de gestion. Le projet vise à tester plusieurs hypothèses pour améliorer le fonctionnement de vasières actuelles pour favoriser la restauration de vasières sur des zones où celles-ci étaient considérées auparavant comme productives. Il vise à répondre à plusieurs questions :

- Est-il possible de restaurer ou de recréer des surfaces d'altimétrie moins élevées où pourraient s'établir des conditions favorables à la restauration de vasières productrices d'invertébrés, en particulier de coques ?
- Est-il possible de coupler avec l'extraction de sable de l'estuaire à des fins de renforcement des dunes littorales ? (Fera l'écho au PAPI BRESLE qui a pour ambition le confortement des milieux dunaires → nécessité de travailler en bonne harmonie).
- Quels sont les risques d'impacts sur la courantologie ou la sédimentologie liés à une extraction ?

→ Budget du plan de relance : 400 000 €

Ce travail théorique assez fin est à mener pour intégrer toutes les dimensions de ces vasières (biodiversité, aspect protection des personnes & des biens, etc.).

M. RUELLET s'étonne des changements apportés entre le document présenté au dernier bureau (mars) et celui présenté aujourd'hui. On ne voit plus apparaître les objectifs « coques ».

M. FASQUEL répond que c'est la fonctionnalité « vasières » qui est recherchée (les coques en faisant partie) → correction logique par rapport à ce qui s'était dit lors du dernier bureau.

M. RUELLET est en accord avec cette correction, mais il n'est pas certain que les collègues du SMBSGLP, qui appuient ce projet, l'aient fait avec les mêmes objectifs que ce que le Parc affiche aujourd'hui ; c'est-à-dire que l'impact économique qui était envisagé sans aucune concertation d'ailleurs avec le CRPEM et le GEMEL, lui pose un problème. Aujourd'hui, il est content de cet objectif « coques » ne soit plus mis en avant, car il n'était pas tenable sans concertation. Même si cela n'est pas au PA 2021, un projet comme celui-ci proposé au plan de relance devrait être validé par le CG, au même titre que le conseil syndical de SMBSGLP qui le vote, en raison de la participation financière.

M. FASQUEL rappelle que le projet n'en est pas encore là ; la concertation n'a pas encore véritablement démarré. Il s'agit là des 1ères réflexions, avec l'écriture préalable des problématiques,

mais il va falloir les travailler et voir à quoi cela correspond par rapport aux attentes des acteurs. Il ne s'agit pour le moment que de prévoir la potentialité d'accompagner le SMBSGLP, avec des financements conséquents.

Cette expérimentation conduira peut-être à considérer que cela n'est pas à l'échelle, etc. mais il faut absolument rentrer techniquement dans le dossier, car le sujet de discussion récurrent qui traîne depuis plusieurs années.

M. RUELLET entend cela mais il aimerait que l'on précise au CG le calendrier envisagé, quand les acteurs locaux seront associés, etc. quel que soit le projet.

M. FLORIN considère que le CG devrait être associé le plus en amont possible, car besoin de réflexions pour mesurer les effets de ces projets.

M. FASQUEL rassure tout le monde et précise qu'un GT va être lancé pour affiner tous ces projets du PR, avant qu'ils ne soient remontés officiellement à Paris. Seuls les grands principes sont actuellement définis, d'où une 1^{ère} présentation en mars au bureau, et des discussions récentes avec le CRPMEM. Maintenant il va falloir décliner cela afin de trouver, ou pas, un consensus.

Pour rassurer le CG, M. le président explique que les fiches PR ne sont pas dans la même logique que les CRTE (contrats de relance et de transition écologique) qui devraient être signés avant fin juin → contrats bouclés avec ou sans les élus du territoire.

M. FASQUEL réprécise que les fiches PR s'échelonnent sur 3 ans (2021-2023).

M. DUFOUR explique que les 3 projets qui concernent le SMBSGLP s'envisagent dans la double opportunité du portage et du financement, sans savoir pour le moment si le comité syndical validera, ou pas, le financement des 20 % envisagés. Il ne verra peut-être pas le jour, mais si cela est acté (prochain comité le 08/06), on pourra alors entrer un peu plus dans le détail des discussions. Le SMBSGLP en est seulement à savoir s'il pourra ou non financer le projet.

M. MEIRLAND apprécie les propos de M. DUFOUR, mais en réunion PAPI ont été présenté des volumes de 100000 m³, des zones de dragage et de rechargement, tout cela sur une vieille cartographie du GEMEL, datant de 2007. On voit aussi, là, qu'entre le dossier de séance envoyé et ce qui est présenté aujourd'hui, les informations changent. Vu ce qui s'est passé dernièrement en Authie, les pêcheurs à pied sont inquiets et vigilants notamment vis-à-vis d'une communication différentielle entre le Parc et le SMBSGLP sur un même projet. Ils ont peur que le projet, mal défini et mal ficelé d'après eux, avec des objectifs qui évoluent sans cesse, ait un impact conséquent sur la pêche à pied. Il ne comprend pas dans quel cadre ce projet est présenté, à savoir si c'est un projet du SMBSGLP ou du Parc, etc. pour lui, ce projet devra être soumis à AC du CG.

M. WARD poursuit en ce sens, et aimerait savoir comment ces actions s'intègrent dans le PG du Parc, et si elles sont compatibles avec les objectifs des sites N2000 concernés.

M. FASQUEL précise que ces actions répondent bien sûr aux objectifs du PG, via les finalités / sous-finalités. La question est déjà de savoir si le SMBSGLP va s'engager ou non dans ce projet ; si oui, il devra être co-écrit car il le rappelle encore, pour l'instant ce ne sont que des grands principes et des réflexions couchés sur le papier.

M. WARD demande s'il y aura bien une phase où le CG devra donner son avis.

M. FASQUEL le rassure sur ce point, car il y aura un volet réglementaire ; ce genre de projet, comme l'a indiqué M. MEIRLAND, est conditionné à une étude d'impact, une évaluation d'incidence N2000, voire à un AC du CG.

✓ **Actions de renaturation et de réduction des pressions (espèces envahissantes, fréquentation, déchets) en baie de Slack**

M. FASQUEL précise l'objectif qui est la poursuite de la mise en œuvre des actions de renaturation et de réduction des pressions (lutte contre les espèces envahissantes, retrait des déchets, plan de circulation). L'estuaire de la Slack accueille une mosaïque d'habitats (dunes, cordon de galets, habitats benthiques intertidaux, prés salés, roselière), une faune et une flore diversifiée et à haute valeur patrimoniale telle que le Grand Gravelot, le Chou marin, le Bruant des roseaux, etc. Par sa configuration et ses richesses (patrimoniales, paysagères, culturelles), l'estuaire est très fréquenté. Soumis au balancement des marées, une pollution plastique est fréquemment constatée. Le projet consisterait en 2 volets :

- Actions de renaturation et de réduction des pressions (espèces envahissantes, déchets), en plus de ce qui a déjà été réalisé ;
- Plan de circulation dans l'estuaire pour réduire la pression de fréquentation.

➔ Budget du plan de relance : 125 000 €

✓ **Déploiement des tests des filets biodégradables et recyclables**

M. FASQUEL explique brièvement ce projet vise simplement à étoffer le projet TEFIBIO en cours. L'ambition est de tester et concevoir un filet trémail entier 100% biodégradable (10000 m). Les objectifs de ce projet visent la gestion des déchets d'exploitation de pêche liés au problème de recyclage de leurs engins de pêche, et plus précisément sur le développement et le test d'engin de pêche biodégradable et recyclable.

Ce projet aura deux finalités :

- Utiliser et promouvoir des engins de pêche moins impactant pour le milieu en cas de perte ;
- Améliorer la gestion des déchets issus de la pêche sur le Parc.

➔ Budget du plan de relance : 250 000 €

✓ **Aménagement et mis en défens de l'APB de la Pointe du Hourdel**

M. FASQUEL explique que l'objectif de ce projet est de mettre en œuvre les actions prévues dans le plan de gestion de l'arrêté de protection de biotope (APB) de la pointe du Hourdel (Commune de Cayeux S/Mer) concernant la végétation de laisse de mer des galets et de l'avifaune associée.

Sur ce secteur, pousse une végétation remarquable de laisse de mer de galets, qui permet l'accueil de l'avifaune associée qui peut s'y reproduire, se nourrir et / ou s'y réfugier. Ce secteur fait l'objet d'un plan de gestion mis en œuvre par le SMBSEGLP. Différentes actions ont été identifiées pour améliorer la qualité du milieu et favoriser la protection des espèces présentes.

Ce projet vise à financer des travaux d'aménagement et des suivis écologiques pour évaluer les mesures de gestion de la zone de conservation de biotope sur le domaine public maritime.

➔ Budget du plan de relance : 50 000 €

✓ **Subvention aux centres d'accueil et de soins pour les mammifères et les oiseaux marins**

M. FASQUEL poursuit avec ce projet de subventions dont l'objectif est de participer et de faciliter une meilleure gestion des échouages de mammifères marins avec les partenaires locaux associatifs, mais également des oiseaux marins.

Le territoire du Parc accueille la plus grande colonie de phoques de France avec 2 espèces (phoque gris et veau-marin), et la présence de ces individus est source d'attractivité pour le territoire. Aussi, certains comportements peuvent engendrer des séparations mère / nouveau-né. Il est alors nécessaire de récupérer le jeune, de le soigner et de le sevrer avant qu'il puisse retourner dans le milieu naturel.

Au vu de la croissance continue de la population de phoques, et des dérangements occasionnés qui génèrent des jeunes animaux isolés, la capacité d'accueil des centres de soins actuels est rapidement limitée. Le Parc propose une subvention aux structures référentes (LPA & Le Chêne) pour financer l'augmentation d'accueil des centres de soins.

➔ Budget du plan de relance : 100 000 €

M. RUELLET demande s'il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement, tout ou en partie, ou inclut une part d'investissement.

M. FASQUEL précise que c'est grosso modo du fonctionnement, mais avec une part d'investissement; tout dépend de ce que l'on entend par fonctionnement (ex. pour le Parc, 1 véhicule c'est du fonctionnement, pour les associations c'est de l'investissement) → discussions en cours à ce sujet, car s'ajoutent les coûts liés à l'acheminement des animaux.

Pour M. RUELLET, il est important pour que ces structures fassent leur travail, de les accompagner pour le quotidien dans leur fonctionnement. Il ne suffit pas de les aider à augmenter leur capacité d'accueil si les moyens humains ne suivent pas. Il pense qu'il faut réfléchir à ne pas faire que de l'investissement, sans y associer une part de fonctionnement, au risque de tomber dans les mêmes dérives que pour d'autres projets.

M. FASQUEL indique que tout cela va être concerté au mieux, avec les 2 associations afin de les accompagner au mieux. C'est aussi une opportunité pour ces associations qui sont à bout de souffle et qui répondent à une notion de service public.

✓ **Participation à la rénovation d'infrastructures favorables à l'éco-tourisme et à l'éducation à l'environnement : maison de la baie de Somme**

M. FASQUEL précise que l'objectif est de développer un espace gratuit dédié à la biodiversité dans la maison de la baie de Somme (SMBSGLP) par l'octroi d'une subvention pour la mise en œuvre d'une scénographie et de contenus relatifs à des enjeux identifiés par le Parc → Offre complémentaire afin de diffuser des contenus pédagogiques (bonnes pratiques) sur les enjeux environnementaux de la baie de Somme, à destination des touristes et du grand public local (y compris scolaires) et d'être plus visible sur ce territoire.

Les principales thématiques prévues en lien avec le Parc (mais également le Conservatoire du littoral & le PNR Picardie Maritime) sont les suivantes : découverte et enjeux liés aux végétations estuariennes, sensibilisation au dérangement des mammifères marins (phoques notamment), découverte et valorisation du projet aires marines éducatives, etc. dans un enjeu de notoriété pour le Parc.

→ Budget du plan de relance : 80 000 €

M. THIERY indique que les nouvelles salles vont être bientôt inaugurées ; cela veut-il dire que l'aménagement « Parc » est finalisé, ou est-ce pour les prochains mois.

M. FASQUEL précise que c'est pour fin 2021, voire 2022 → ce projet est toujours en cours de construction.

M. THIERY précise qu'il a attiré l'attention du SMBSGLP et du Parc dès le lancement du projet d'actualisation des salles, sur l'importance des messages (Picardie Nature ayant été associé à la salle Phoques), et des illustrations, en déterminant des limites avec l'idée générale de ne pas montrer d'animaux en gros plans. Picardie Nature a été extrêmement déçue, et de fait inquiet des contenus vidéo choisis par la société belge en charge de la scénographie : gros plans des animaux ; pour illustrer l'endroit où les bateaux doivent passer le plus au large pour éviter le dérangement des phoques, choix de photos de bateaux type cargos ou de pêche entrant dans un estuaire, alors que c'est impossible en baie de Somme, etc. Il pense que le travail apporté par Picardie Nature va être repris de façon limitée, vu l'état d'esprit du scénographe. On peut imaginer que s'il y a des ratés dans cette salle, (messages peu clairs, photos inexactes, etc.), ce que le Parc apportera dans son espace pourra peut-être compenser cela. Il pense qu'il faut éviter la carte postale touristique voulue par les acteurs locaux, donc préjudiciable pour la colonie de phoques.

M. FASQUEL répond que l'équipe a également fait remonter plusieurs remarques, mais il lui semble que rien n'est encore calé pour les vidéos.

Avant de clore la réunion, M. le président évoque la nécessité de réunir un CG spécifique ou des commissions thématiques sur des sujets à caractère plus scientifiques et techniques, car les ordres du jour des CG sont souvent très chargés. Cela pourrait se faire hors instance (webinaire, journée du Parc, commissions thématiques etc.)

M. KRAMER aimerait que soit abordé dans un prochain CG le sujet de la pratique de kitesurf, notamment en baie d'Authie en lien avec les gravelots. Il constate un dérangement constant et problématique notamment lors de la période de nidification. Un arrêté préfectoral peut-il être envisagé pour interdire cette activité, en bord de mer, pendant cette période, à proximité des zones de mises en défens ?

M. FASQUEL explique qu'un travail est en cours sur les mammifères marins, et que la suite logique va être la conciliation des usages et des oiseaux marins.

M. THIERY comprend les inquiétudes de M. KRAMER sur ces activités récentes et considère qu'il faut les agir vite avant que ces activités ne prennent trop d'importance (comme par exemple les montgolfières en baie de Somme qui posent problème depuis 1 an). Toutes ces activités pourraient être encadrées dans le cadre d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope, qui les interdiraient à certaines périodes de l'année.

Le conseil de gestion est clos par M. GODEFROY, président du conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentants de l'Etat et établissements publics : 6/6

- M. Patrick RATIER, COMAR
- Mme Sophia MEZIANI, Direction interrégionale de la mer / Manche Est mer du Nord
- Mme Marie-Pierre ROUSSEAU, DREAL Hauts de France
- M. Yvan GUITON, DDTM 62 / DML
- Mme Sandrine DEROO, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 6/13

- Mme Paulette JULIEN-PEUVION, Conseil régional Hauts de France
- M. Pierre VOGT, Conseil Régional Normandie
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Bruno COUSEIN, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Éric KRAEMER, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
- M. Jean-Jacques LOUVEL, Communauté de communes Villes Sœurs

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 8/22

- M. Antony VIERA, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France

- M. Pascal COQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- Mme Morgane RICARD et M. Antoine MEIRLAND, représentants des pêcheurs professionnels des Hauts de France
- Mme Delphine RONCIN, FROM Nord
- M. Paulin LECONTE, Comité régional conchylicole Normandie mer du Nord
- Mme Laëtitia PAPORE, UNICEM
- M. Francis LEROY, CCI Littoral Hauts de France

Représentants d'organisations d'usagers : 4/7

- M. André WIDHEM, Fédération française des ports de plaisance
- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des études et sports sous-marins
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 8/13

- M. Christophe BLONDEL, Conservatoire botanique national de Bailleul
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux
- M. Patrick THIERY, Picardie Nature
- M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais
- M. Marc EVERARD, GDEAM / France Nature Environnement
- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination Mammologique du Nord de la France
- M. Christophe MENNESON, PNR Cap & Marais d'Opale / PNR Picardie Maritime
- M. Rachid AMARA, Personnalité qualifiée au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins